

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :

Institutions et vie
politique

SOUS DOMAINE :

Exercices des mandats
locaux

OBJET :

**Fixation du montant
des indemnités
versées au Maire, aux
Adjoints et
conseillers délégués**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 20.

CONVOCATION ET
AFFICHAGE DU CM
EN DATE DU
27/10/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2023/80

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 2 novembre 2023.

Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, Mme MEILLIERE Peggy, M. COMBES Romain, M. BOUTET Jean-Marc, Mme ALVAREZ Nathalie, Mme PEROZENI Denise, Mme TIXIER Sandrine, M. BORSNAK Philippe, Mme REY Céline, Mme LESCURE Virginie, Mme DONAT Laura, M. POCIELLO Jacques.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. BERTO David, procuration à M. DELFOUR Grégory.

Mme GONNOT Betty, procuration à Mme DONAT Laura.

Mme BONHOMME Mireille, procuration à Mme ALVAREZ Nathalie.

M. ROQUES Alain, procuration à M. BOUTET Jean-Marc.

M. FOURMOND Yoann, procuration à M. COMBES Romain.

M. MAUGARD Martial.

Mme BOUCAUX Gaëlle.

Mme POCIELLO Sandy.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28/06/2023, le Conseil municipal avait fixé le montant des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués.

Suite à la réduction du nombre d'adjoints à sept, Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer de nouvelles indemnités pour respecter l'enveloppe indemnitaire maximale qui est déterminée en additionnant :

- l'indemnité maximale autorisée du maire
- l'indemnité maximale autorisée par adjoint, multipliée par le nombre d'adjoints ayant reçu délégation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Décide de fixer l'indemnité de fonction mensuelle à Monsieur le Maire, à 52.34 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Décide de fixer l'indemnité de fonction mensuelle aux adjoints à 20.31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Décide de fixer l'indemnité de fonction mensuelle aux conseillers délégués à 4.83 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Prend acte du nouveau tableau récapitulatif des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués annexé.

POUR : 15

CONTRE : 1 (M. POCIELLO Jacques)

ABSTENTIONS : 1 (Mme TIXIER Sandrine)

Le Secrétaire

Philippe BORSNAK



Le Maire,

Grégory DELFOUR

Annexe à la délibération n°2023/80 du 2 novembre 2023

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MAIRE,
ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Fonction	NOM, Prénom	Pourcentage Indice 1027	Montant mensuel brut
Maire	DELFOUR Grégory	52.34 %	2 138.57 €
1 ^{er} adjoint	BERTO David	20.31 %	829.85 €
2 ^{ème} adjoint	GONNOT Betty	20.31 %	829.85 €
3 ^{ème} adjoint	MEILLIERE Peggy	20.31 %	829.85 €
4 ^{ème} adjoint	COMBES Romain	20.31 %	829.85 €
5 ^{ème} adjoint	BONHOMME Mireille	20.31 %	829.85 €
6 ^{ème} adjoint	BOUTET Jean-Marc	20.31 %	829.85 €
7 ^{ème} adjoint	ALVAREZ Nathalie	20.31 %	829.85 €
Conseiller délégué	BORSNAK Philippe	4.83 %	197.35 €
Conseiller délégué	LESCURE Virginie	4.83 %	197.35 €
Conseiller délégué	REY Céline	4.83 %	197.35 €

Le Maire



Grégory DELFOUR

